Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606079-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 JUIN 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :21
Nombre de votants : 22
Etaient présents : : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, Mme LAMARRE Caroline, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M CASIMIR Cédric, THUAU Elvis, Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme DAMIDE-GUILLON Gaëlle.
Etaient Absents excusés : M. Bruno BELLAMY
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : M. Bruno BELLAMY donne pouvoir à Madame Mélanie VOISIN

202606-79-REVISION DES TARIFS DE CANTINE-RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal en matière de fixation des tarifs des services publics locaux ;
Vu la délibération antérieure n°20250606-76 en date du 3 juin 2025 du Conseil municipal fixant les tarifs applicables à la restauration scolaire ;
Considérant que les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par délibération du Conseil municipal ;
Considérant le contexte économique actuel marqué par une inflation persistante et une augmentation générale des coûts de fonctionnement des services publics locaux ;
Considérant la volonté de la municipalité de préserver le pouvoir d'achat des familles de la commune et de limiter l'impact financier des services municipaux sur les usagers ;
Considérant qu'il est proposé de maintenir, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs actuellement applicables à la restauration scolaire et aux services périscolaires ;

PJ. : Annexe 5 : Coût résiduel cantine présentée en séance

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606079-DE

Le Conseil Municipal :

PAR 2 ABSTENTIONS
PAR 20 POUR,

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs actuels de la restauration scolaire et des services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- **DIT** que les tarifs applicables demeurent ceux fixés par la précédente délibération tarifaire du Conseil municipal ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Quotient familial selon le mode de calcul CAF*	**QF Jusqu'à 460,99 €**	**QF De 461 € à 530,99 €**	**QF De 531 € à 599,99 €**	**QF De 600 € à 1000 €**	**QF De 1000,01 € à 1499,99 €**	**QF De 1500€ et +**
Prix du repas cantine maternelle	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	4,45 €	4,85 €
Prix du repas cantine élémentaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	5,10 €	5,50 €
** pour les usagers non allocataires de la CAF un équivalent au quotient familial CAF leur sera calculé au vu du dernier avis d'imposition selon le mode de calcul CAF en vigueur.*						
**dans le cas où l'usager ne souhaite pas fournir son quotient CAF et/ou ne souhaite pas fournir les éléments permettant le calcul de son quotient familial, le tarif maximum lui sera appliqué.*						

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)